

Deuxième conférence sur l'agriculture biologique en région Centre

2 décembre 2009

Compte-rendu



Ouverture de la conférence

Isabelle CHMITELIN, Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre, précise que cette 2^{ème} conférence se tient dans un contexte favorable à l'agriculture biologique, et dans le prolongement du plan lancé par Michel BARNIER, ancien Ministre de l'agriculture, qui a fixé pour 2012 un objectif de triplement des surfaces consacrées en France à l'agriculture biologique et un objectif de 20 % de produits biologiques dans la restauration collective. Il s'agit de satisfaire une demande qui augmente, et de développer des pratiques agricoles qui répondent aux exigences environnementales.

La mise en œuvre du "bilan de santé PAC" en France traduit cette priorité, avec notamment la mise en place d'une aide au maintien de l'agriculture biologique, destinée aux exploitations déjà converties.

Si la région Centre accuse du retard dans le développement de l'agriculture biologique, l'année 2009 a vu une croissance forte du nombre de conversions (environ 100 exploitations et 4 000 ha, avec 3,6 millions € d'aide publique dont 1,9 provenant de l'Etat). La dynamique engendrée par la 1^{ère} conférence régionale a sans doute joué un rôle, ainsi que le dé plafonnement de l'aide à la conversion.

Toutefois, le diagnostic porté précédemment reste pertinent : il montre un défaut de structuration de la filière et la nécessité d'un appui technique renforcé pour les agriculteurs qui se convertissent. La 1^{ère} conférence régionale avait mis en place des groupes par thème, qui ont fait un travail de fonds durant l'année 2009. La réussite du développement de l'agriculture biologique passera par la synergie entre tous les acteurs.

Isabelle CHMITELIN clôt son intervention en remerciant tous ceux qui se sont impliqués dans ces travaux.

François BONNEAU, Président du Conseil régional du Centre, fait part de sa satisfaction à participer à cette manifestation, au côté de Marie-Madeleine MIALOT Vice-présidente. Ces conférences jouent un rôle positif dans le développement de l'agriculture biologique. La 1^{ère} de ces réunions avait montré des faiblesses régionales. Depuis, un travail a permis de préciser les interventions de chacun, et des progrès importants ont été accomplis.

L'agriculture biologique n'est pas facile, c'est une démarche exigeante sur les plans technique, économique et commercial. Le Conseil régional estime qu'il faut accompagner ces efforts. Les prochaines Commissions Permanentes Régionales devraient valider l'affectation de 800 000 € sur 4 ans au développement de l'agriculture biologique.

Un nouveau modèle économique doit être installé, avec des transformations en profondeur. Et il faut arriver à 100 conversions par an d'exploitations agricoles. Les consommateurs veulent des produits biologiques d'origine locale, et l'agriculture doit les fournir. Après la 1^{ère} conférence régionale, Marie-Madeleine MIALOT a réuni les producteurs, les transformateurs et les restaurants scolaires (8 millions de repas servis par an pour les seuls lycées...). Au terme d'un travail mené ensemble, une SCIC (société coopérative à intérêt collectif) est lancée pour l'approvisionnement en produits biologiques. Des collègues, des écoles s'intéressent à cette initiative, à inscrire dans la durée. Grâce à une éducation à la qualité des produits et aux conditions économiques et sociales de l'agriculture biologique, les jeunes seront plus tard des consommateurs avisés. Les habitants de la région doivent éprouver de la satisfaction à vivre dans une région aux produits de qualité, issus de l'agriculture biologique ou conventionnelle.

Interventions du Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre, et du Président de Bio Centre

Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre, salue l'ampleur du travail accompli, qui a impliqué 2 cultures différentes (agriculture biologique et agriculture conventionnelle) pas habituées à se côtoyer. Ce travail a permis d'élaborer un véritable programme concerté, validé par le Bureau de la Chambre régionale d'agriculture.

Certaines actions sont pilotées par la Chambre régionale, d'autres par Bio Centre, parfois par les 2 ensemble, mais ce programme implique bien d'autres partenaires comme les Chambres départementales d'agriculture, les coopératives, les GDA (Groupements de Développement Agricoles) sur lesquels les Chambres s'appuieront. Et les moyens sont là, grâce au soutien financier de l'Etat et de la Région, et à celui du CAS DAR (compte d'affectation spécial du développement agricole et rural). Ce dernier met à disposition 1 ETP par département pour accompagner le développement de l'agriculture biologique, et les Chambres d'agriculture vont y consacrer 500 000 € de leurs ressources propres.

Serge MAUTOUCHET, Président de Bio Centre (association de la filière biologique en région Centre), note qu'un journal, dressant un palmarès écologique, qualifie la région Centre "d'élève studieux et en progrès". Bio Centre est une structure qui rassemble tous les partenaires de la filière agriculture biologique pour la développer et la structurer. Elle travaille notamment sur la filière porcs, sur les légumes de plein champ. Bio Centre est impliqué dans la SCIC qui sera opérationnelle début 2010, initiative inédite qui reçoit un accueil positif.

Bio Centre représente ses adhérents auprès des instances nationales de l'agriculture biologique, et est associé depuis peu à l'ARIAC (Association Régionale des Industries Agro-alimentaires du Centre). Bref, c'est un "faiseur de liens", présent aussi auprès des instances politiques et des financeurs.

Serge MAUTOUCHET salue le travail mené avec les Chambres d'agriculture, départementales et régionale, ainsi qu'avec le Conseil régional et l'Etat.

Vincent TOUZEAU, Président du collège "producteurs" de Bio Centre, indique que cette conférence marque la reconnaissance d'un travail mené depuis de longues années sur l'agriculture biologique. Celle-ci, marginale il y a quelques années, est aujourd'hui reconnue comme sérieuse et suscite l'intérêt. L'implication des Chambres depuis 2 ans vient renforcer ce développement, même si elle nécessite d'apprendre à travailler ensemble.

Présentation du Plan régional de développement de l'agriculture biologique

Eric BELIARD, Directeur de Bio Centre, indique que le Plan régional de développement de l'agriculture biologique compte 22 actions, et représente un coût total de 2,9 millions €.

Florence LEJARS, chargée de l'agriculture biologique à la Chambre régionale d'agriculture, présente le 1^{er} axe du Plan, consacré à la diffusion des connaissances en agriculture biologique. Le 2^{ème} axe porte sur la recherche-développement, et le transfert de nouvelles technologies par l'expérimentation. Le 3^{ème} axe vise à accompagner les agriculteurs durant leur conversion, avec des "pôles de conversion multi-partenaires".

Jean-Pierre LEVEILLARD précise que le lycée de La Saussaye, en Eure-et-Loir, entame une conversion en liaison avec la Chambre d'agriculture. L'exploitation de Miermaigne, outil de la Chambre, est elle-même en conversion, et pratique aussi "l'agriculture intégrée", ce qui permet des échanges lors de réunions sur le terrain.

Eric BELIARD présente le 4^{ème} axe du Plan, qui porte sur la structuration des filières de produits biologiques. Et le 5^{ème} axe vise à favoriser le développement de ces produits dans la restauration collective.

Isabelle CHMITELIN indique que les budgets mentionnés sont encore prévisionnels, et nécessitent d'être affinés et précisés.

Intervention sur les mesures d'Etat en faveur de l'agriculture biologique

Véronique VELA-RODRIGUEZ, en charge au Ministère de l'agriculture des MAE (Mesures Agro-Environnementales) conversion et maintien de l'agriculture biologique, montre la progression des surfaces bénéficiant de la CAB (mesure d'aide à la Conversion en Agriculture Biologique) ces dernières années en France : 11 500 ha en 2007, 19 600 ha en 2008 puis 60 000 ha en 2009. Avec 4 000 ha sur les 60 000 observés en France en 2009, la région Centre s'est située cette année à un rang honorable pour les conversions.

Le déplafonnement des montants est laissé à l'appréciation des Préfets, et a été mis en œuvre dans le Centre (plafond porté de 7 600 à 20 000 € / an). Un complément d'enveloppe de 12 millions € a permis en 2009 de faire face à la hausse des conversions, tout en revalorisant les montants attribués en maraîchage et en arboriculture. A partir de 2009, les crédits dévolus à l'agriculture biologique font l'objet d'un fléchage spécifique, et ne sont plus fondus dans l'enveloppe des MAE. Ces crédits sont prévus à 15 millions € en 2009 pour l'ensemble de la France, 27 millions € en 2010, 34 en 2011, 44 en 2012 et 56 en 2013. La clé de répartition entre les régions va être révisée.

Suite au "bilan de santé PAC", l'aide au maintien de l'agriculture biologique tout comme la CAB seront respectivement à partir de 2010 et de 2011 financées par le "1^{er} pilier" de la PAC et non plus par le pilier "développement rural". Elles deviennent donc des aides annuelles, non plafonnées mais avec un stabilisateur (plafond) régional. Elles ne sont pas cumulables avec une MAE, à l'échelle de la parcelle.

Le Plan régional de développement de l'agriculture biologique du Centre apparaît très abouti, et complet quant aux axes de travail. Des questions restent toutefois posées sur le volet "restauration collective".

Débat

Jean-François VINCENT demande si le crédit d'impôt co-existera en 2010 avec les MAE. Véronique VELA-RODRIGUEZ indique qu'il est non cumulable avec les aides "2^{ème} pilier", mais que la question de sa co-existence avec les aides "1^{er} pilier" n'est pas tranchée...

Luc MARIE, directeur de l'abattoir SICABA, insiste sur la nécessité d'impliquer étroitement les filières et l'aval dans le développement de l'agriculture biologique, pour éviter de ré-éditer la crise de 2003. Jean-Claude PRIEUR, responsable d'une coopérative, intervient dans le même sens, et rappelle qu'en viande, il faut un "équilibre matière" (valorisation de toutes les parties de l'animal abattu), déterminant pour réussir économiquement. Jean-Pierre LEVEILLARD appuie sur la nécessité de disposer d'un débouché, et sur le rôle positif que joue l'aval comme interface entre producteurs et consommateurs. Vincent TOUZEAU souhaite qu'on anticipe sur cette question, et Serge MAUTOUCHET indique que le collège distributeurs de Biocentre réfléchit à la contractualisation possible.

Etienne GANGNERON, éleveur dans le Cher en agriculture biologique et responsable professionnel, regrette que l'exploitation du lycée agricole de Bourges, dans le Cher, nouvellement reconstruit, ne se soit pas "convertie" en agriculture biologique. Il souligne aussi les progrès permis par les opérateurs d'aval, notamment en terme de contractualisation de la production. Isabelle CHMITELIN répond, en tant qu'autorité académique pour l'enseignement agricole, qu'une sensibilisation du personnel administratif a été réalisée et sera poursuivie, mais que la conversion n'est pas simple conduire. L'effort budgétaire du Ministère est réel, et montre la volonté de l'Etat. Marie-Madeleine MIALOT souhaite que l'enseignement ne reste pas à la marge du développement de l'agriculture biologique.

Agnès ZOPPEE, gérante d'une Biocoop à Bourges, fait part de plusieurs interrogations, relatives aux formations prévues, à la place du lycée agricole du Cher, au nombre de projets de conversion visés par an, à la nécessité de produire localement en auto-suffisance, aux périmètres de captage, à l'installation en agriculture biologique et au conflit d'usage des terres maraîchères avec les projets immobiliers. Isabelle CHMITELIN indique que le Ministre est conscient du problème d'artificialisation des terres, et que des mesures sont prévues dans le projet de Loi de modernisation en cours de préparation.

Jean-François VINCENT signale que des formations des éleveurs à la commercialisation sont prévues, et que les abattoirs cherchent à avancer sur les garanties de prix, en visant à valoriser tous les animaux d'élevage biologiques en agriculture biologique.

Françoise BEGUOUT, impliquée dans Terre de liens et les AMAP, confirme le problème tout à fait réel d'accès au foncier. Marie-Madeleine MIALOT précise que le Conseil régional lance un travail sur le foncier, indispensable notamment en élevage de chèvres, et souhaite la participation de Terre de liens. La Collectivité soutient également fortement la formation en agriculture biologique.

Gilles GUELLIER, éleveur en agriculture biologique, regrette de ne voir aucune mesure en faveur de l'élevage dans le Plan régional, au risque de spécialiser certaines régions en productions animales et d'autres en productions végétales. Isabelle CHMITELIN rappelle que le Plan n'est pas structuré par production, mais par thème, et que le "bilan de santé PAC" met l'accent sur l'élevage. Par ailleurs et en liaison avec la profession, la DRAAF va proposer au Ministère une MAE en faveur des exploitations de polyculture-élevage. Et il existe aussi des aides accordées par l'Agence Bio. Un représentant de la DDAF (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt) d'Indre-et-Loire indique qu'il existe aussi une aide issue du "bilan de santé PAC" en faveur des veaux sous la mère.

Bertrand DELAVY, du CFPPA de Bourges, indique qu'il existe en formation professionnelle un BPREA avec une formation en agriculture biologique. La formation pour adultes, financée par le Conseil régional, permet d'acquérir des compétences sur ce sujet. Il ajoute que le lycée agricole de Bourges doit déjà s'installer dans ses nouveaux locaux. Isabelle CHMITELIN précise que l'Etat fait en sorte que les exploitations de ces lycées soient des vitrines.

En réponse à plusieurs des interventions, Vincent TOUZEAU indique que des formations sont financées par le fonds VIVEA, à partir des cotisations des agriculteurs. Il informe aussi que Bio Centre travaille sur l'élevage, et notamment sur la luzerne déshydratée. La structure ValBioCentre (35 producteurs, 2 500 paniers livrés chaque semaine) avait démarré des livraisons à Bourges, mais a dû renoncer à ce point de livraison faute d'une rentabilité suffisante. ValBioCentre livre en Ile-de-France, mais cela constitue une destination proche. Le mieux serait que les opérateurs de Bourges s'organisent pour un approvisionnement local.

Jean-Pierre LEVEILLARD souligne que le débouché doit être une préoccupation constante. Le marché local est une voie possible, mais il ne faut rien exclure. Il alerte les participants sur le risque d'écroulement des marchés de produits biologiques, et la nécessité de gérer la situation avec pragmatisme. Concernant les zones d'adduction en eau potable, la liberté doit être laissée aux agriculteurs d'adopter les pratiques qu'ils souhaitent : l'agriculture biologique fait partie des possibilités, mais d'autres pratiques pleinement respectueuses de l'environnement existent aussi.

Témoignages

Philippe NOYAU est agriculteur en "conventionnel", producteur d'asperges vertes et de volailles. Il s'intéresse à l'agriculture biologique, et aux circuits courts. Philippe NOYAU préside le comité de pilotage du projet de l'ensemble de la filière légumes, et intervient à ce titre pour présenter les actions menées en faveur de l'agriculture biologique.

Le montage du projet, de décembre 2007 à octobre 2008, a permis des échanges de vue intéressants entre agriculteurs "conventionnels" et agriculteurs biologiques. Un besoin de développer la production de légumes en agriculture biologique a été rapidement identifié, et inséré dans le projet. Un déplacement à la station fruitière de La Morinière (Indre-et-Loire) a permis de s'inspirer de ce mode de fonctionnement de l'expérimentation en agriculture biologique. En légumes et lors de la formalisation du projet, il a été décidé la création d'un poste dédié à l'agriculture biologique, en définissant les besoins en liaison avec les financeurs. Ce poste comprend 2 mi-temps : l'un est consacré à l'appui technique (80 % maraîchage, 20 % légumes de plein champ) et repose sur 2 conseillers. L'autre mi-temps permet de mener l'expérimentation au sein de la station LCA (Légumes Centre Action), qui s'appuie sur un groupe technique, et mobilise 2 conseillers. Le pilotage est effectué par un comité technique, à présidence tournante, réunissant les partenaires dans une logique de "partenariat à bénéfice réciproque".

Jean PHILIP est Directeur délégué à Orléans viandes (abattage découpe et transformation de viandes, filiale du groupe SICAVYL, 350 emplois, 90 millions € de chiffre d'affaires, 10 000 porcs par semaine dont 250 issus d'agriculture biologique). Jean PHILIP intervient pour présenter l'engagement de l'entreprise dans le porc biologique. En porcs, la région Centre cherche à se démarquer du grand ouest par des démarches d'identification (agriculture biologique, certification).

En porcs biologiques, la production ne peut se faire qu'en petite série, ce qui impose des contraintes spécifiques. Orléans viandes opère en synergie avec 3 groupements de producteurs apporteurs, et 26 éleveurs de porcs bio. L'entreprise traite 250 porcs par semaine, le 1^{er} abattoir étant breton (350 porcs par semaine). Cette filière porcs biologique a démarré en 1999, et vend ses produits pour 67 % à des salaisoniers et 33 % à la grande distribution. Le prix payé aux éleveurs est actuellement de 3,46 €/kg, contre 1 €/kg au cadran. Les éleveurs sont satisfaits et l'abattoir équilibre ses comptes. L'objectif d'ici 2012 est de passer de 26 à 44 éleveurs, et de 12 000 à 22 000 porcs par an. Cela suppose un investissement de 1,2 millions € financé pour moitié par l'Agence Bio. Jean PHILIPPE précise qu'il est impossible de spécialiser un outil d'abattage-transformation sur la seule production biologique, vu le montant des équipements requis.

Conclusion

En conclusion, Isabelle CHMITELIN rappelle que l'objectif de la conférence était de partager et valider le Plan régional de développement de l'agriculture biologique. Ce Plan est ambitieux, complet, précis, et rencontre l'accord du Ministère de l'agriculture. Il n'est évidemment pas exhaustif de toutes les aides accordées à l'agriculture biologique. Il faut maintenant le mettre en œuvre. Par ailleurs, il faudra mobiliser les Agences de l'eau.

Isabelle CHMITELIN propose de maintenir le comité de pilotage régional de l'agriculture biologique. Une nouvelle conférence régionale agriculture biologique pourrait être réunie fin 2010, pour faire un point avancement du Plan, et entendre des témoignages et des éclairages. Isabelle CHMITELIN remercie les participants de l'intérêt qu'ils ont porté durant cette conférence, les

acteurs qui ont su échanger au-delà des clivages pour tracer des perspectives, et les "chevilles ouvrières" de la Chambre régionale d'agriculture, de Bio Centre, de la DRAAF et du Conseil régional qui ont travaillé sur ces questions.

Marie-Madeleine MIALOT remercie tous ceux qui se sont impliqués dans ce plan et cette conférence régionale. La région Centre se situe maintenant vraiment dans une démarche de développement de l'agriculture biologique. Le Conseil régional avait inscrit cet axe dans son SRDES (Schéma Régional de Développement Economique et Social), voté en 2005, et on peut être satisfaits de voir que ces efforts portent leurs fruits. L'engagement de la Région, au travers de ce plan régional, vient en complément des soutiens déjà mis en place par cette Collectivité. La question de l'accès au foncier est importante.

Il faut maintenant accompagner ce développement de l'agriculture biologique, de manière souple. Ce dispositif doit rester adaptable. Marie-Madeleine MIALOT confirme l'intérêt d'un rendez-vous annuel sur l'agriculture biologique, et remercie les services de la Chambre régionale d'agriculture, de Bio Centre, de la DRAAF et du Conseil régional qui ont permis ces avancées.

Compte-rendu rédigé par la Chambre régionale d'agriculture du Centre